

# DEMANDE DE SUBVENTION ARBITRAGE CLUBS SPORTIFS ANNEE 2024



Vous remplissez cette fiche uniquement si vous demandez une subvention affectée spécifiquement **aux frais d'arbitrage liés aux compétitions sportives réalisées par votre club à partir du niveau régional**. Ce document est à remettre **avant le vendredi 7 juin 2024**.

**Nom de l'association :** .....

**Président de l'association ou référent du dossier :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**LES FRAIS D'ARBITRAGE :** (tableau à compléter par une fiche annexe si besoin)

<u>EQUIPE / COMPETITIONS</u>	<u>JUSTIFICATIFS LIES AUX FRAIS D'ARBITRAGE :</u>

Coût total de l'arbitrage

€

Subvention sollicitée

€

**Toute demande transmise sans les pièces justificatives mentionnées dans la note explicative ne sera pas traitée.**

Date et signature du Président : Fait à Mordelles, le .....

Partie réservée au service

Date :

Projet accepté

A hauteur de : ..... €

Projet refusé

Note explicative subvention Aide à l'arbitrage et aux déplacements - 2024

La commune de Mordelles accompagne les clubs sportifs dont les équipes ou les sportifs évoluent à partir du niveau régional. La commune dispose d'un budget de 7 000 € (pour information budget 2023).

**Cette enveloppe est à répartir selon le nombre de demandes enregistrées par la mairie chaque année.**

Critères d'attribution :

**1. Aide à l'arbitrage**

Vous pouvez solliciter une subvention pour les **frais d'arbitrage liés aux compétitions sportives réalisées ou organisées par votre club à partir du niveau régional**. Une facture de votre comité, ligue ou fédération doit être jointe au dossier.

**2. Aide aux déplacements**

La commune aide les clubs pour **les déplacements liés aux compétitions sportives réalisées par votre club à partir du niveau régional et en dehors de l'Ille et Vilaine** (les déplacements réalisés dans le département dans le cadre d'un championnat régional ou d'une compétition individuelle régionale/nationale) ne sont pas pris en compte.

Les frais d'hébergement et de nourriture le temps de la compétition ne sont pas pris en compte également.

Vous devez joindre les factures éventuelles suivante :

- Frais d'essence, frais de péage, facture SNCF, location de véhicule ou attestation du président si des familles ou joueurs sont indemnisés.